

DOCUMENT D'ENTREE EN RELATION

FERLESS CONSEIL

Au capital de 1 000 €

Immatriculée au RCS de Nanterre 810 901 686 – Code APE : 66.19A

Représentée par Mathieu HACHEMKHANI MAZLAGHANI en sa qualité de Gérant

Siège social : 17 rue du Transvaal, 92250 LA GARENNE-COLOMBES

Téléphone : 09 70 70 95 00

Mail : contact@ferless-conseil.com

Site internet : www.ferless-conseil.com

Vous avez ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé.
Vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

STATUTS REGLEMENTES ET AUTORITES DE TUTELLE

Le cabinet est immatriculé au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 15002978 (vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : www.orias.fr/welcome) au titre des activités réglementées suivantes :

Conseil en investissements financiers (CIF)

- Conseiller en investissements financiers (CIF) susceptible de fournir des conseils en investissement de manière non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : www.amf-france.org;
- Ne peut recueillir en son nom et pour son compte de fonds autres que des honoraires.

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

Courtier en Assurance dans la catégorie "B" (IAS)

- Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance mais n'étant pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de contrats d'assurance offerts sur le marché.
- Niveau 1 de conseil : le courtier propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Les activités d'IAS sont contrôlables par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) adresses courrier : 4 Place de Budapest, 75436 PARIS cedex 09 et internet : <http://www.acpr.banque-france.fr>

Adhésion à l'association professionnelle agréée par l'ACPR : ANACOFI-COURTAGE

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

- Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce : CPI75012019000041461 délivrée par la CCI de Paris Ile-de-France
- Non détention de fonds, effets ou valeurs pour compte de tiers.

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.

Votre conseiller dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF & ANACOFI-COURTAGE, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Assurance souscrite et Police	RCP & GF n°114240090 accordée par MMA IARD Assurances Mutuelles 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9		
Garanties	Montant de la garantie par assuré		
	Par sinistre	Pour l'ensemble des sinistres et d'une même année d'assurance	Garantie financière
Conseil en Investissement financier	2 500 000 € dont 750 000 € pour commercialisation d'opérations de défiscalisation girardin	2 500 000 € dont 750 000 € pour commercialisation d'opérations de défiscalisation girardin	Sans objet (*)
Courtage d'assurance	3 000 000 €	3 000 000 €	115 000 €
Transaction immobilière	2 500 000 €	2 500 000 €	110 000 €

(*) sauf exception : versement d'un acompte sur prise d'honoraires.

Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le Code de Bonne Conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF & ANACOFI-COURTAGE disponible au siège de l'association ou sur www.anacofi.asso.fr ou www.anacofi.asso.fr/anacofi-cif/ ou www.anacofi.asso.fr/anacofi-courtage/.

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité.

LISTE DES PRINCIPAUX PARTENAIRES

Nous vous communiquons ci-dessous le nom des Compagnies et plateformes avec lesquelles nous avons signé une convention de partenariats :

Types de partenaires	Partenaires	Type d'accord	Rémunération
Organismes financiers (Sociétés de gestion de portefeuille)	Primonial	Mandat	Commissions et rétrocession sur encours
	Perial		Commissions
	La Française AM		Commissions
	Sogenial	Convention de distribution	
	Epsilon Capital	Convention de distribution	
	Eres	Convention de distribution	
	Ecofip	Convention de distribution	
Organismes d'assurance	Swisslife	Convention de courtage	Commissions et rétrocession sur encours
	UAF Life Patrimoine	Convention de distribution	
	Vie plus	Convention de courtage	
	Nortia	Convention de courtage	
Partenaires immobiliers	Pitch Immobilier	Mandat	Commissions
	Urbat		
	Crédit Agricole Immobilier		
	Vinci		

FERLESS Conseil est en partenariat avec plus de 70 promoteurs, et plus de 30 partenaires bancaires, assureur et PSI (Prestataires de Services en Investissement). Vous pouvez à tout moment nous demander de vous communiquer le nom des entreprises avec qui nous travaillons.

Nous attirons votre attention sur le fait que :

- FERLESS CONSEIL ne détient aucune participation directe ou indirecte significative ou égale ou supérieure à 10 % des droits de vote ou du capital d'un prestataire de service d'investissement, d'une entreprise d'investissement partenaire, d'un organisme d'assurance partenaire, d'un établissement de crédit, d'une société de financement, d'un établissement de paiement ou d'un établissement de monnaie électronique partenaire.
- Inversement aucun de ces partenaires ne détient de participation directe ou indirecte, significative ou égale ou supérieure à 10% des droits de vote de FERLESS CONSEIL.

MODE DE REMUNERATION DU CABINET

FERLESS CONSEIL peut être rémunéré sous la forme d'honoraires. Tarifs et honoraires pratiqués : 300 € HT soit 360 € TTC par heure.

Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, nous sommes rémunérés par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés. Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, nous pouvons conserver les commissions.

Dans ce cadre, nous évaluons un éventail restreint d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle nous entretenons des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques économiques ou contractuels.

Nous nous efforcerons de réaliser les prestations dans le cadre d'une tarification juste, équilibrée et conforme aux prestations réalisées. A chaque étape de formalisation de notre obligation d'information et de conseil, nous communiquerons, à travers les différents supports qui vous seront remis, les informations relatives aux rémunérations perçues.

Par ailleurs, nous tenons à attirer votre attention sur le fait que FERLESS CONSEIL (ainsi que ses éventuels salariés ou mandataires) pourrait recevoir des avantages non monétaires de certains des fournisseurs tels que participations et invitations à des séminaires, formations ou présentations. Ces avantages ont pour objet l'amélioration de la qualité de la prestation de conseil fournie et ne doivent pas nuire à notre obligation d'agir au mieux de vos intérêts.

INFORMATIONS SUR LES MODES DE COMMUNICATIONS ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Mode de communication

Dans le cadre de notre relation contractuelle, nous pourrions communiquer par mail, courrier postal ou par tous moyens de télécommunications.

Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, traiter et détenir des informations vous concernant.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par Mathieu HACHEMKHANI MAZLAGHANI pour le bon déroulement de nos missions de Conseil en Gestion de Patrimoine.

Elles sont conservées pendant 5 ans à compter de la fin de la relation contractuelle et sont destinées au conseiller, ses salariés ou collaborateurs habilités à recueillir ou à traiter les données clients, ses partenaires ainsi que les autorités de tutelle ou les associations représentatives.

Conformément à la loi « informatique et libertés », vous pouvez exercer votre droit d'accès, d'opposition et de portabilité des données vous concernant et les faire rectifier en contactant : Mathieu HACHEMKHANI MAZLAGHANI à l'adresse électronique : contact@ferless-conseil.com ou à l'adresse postale : 17 rue du Transvaal, 92250 LA GARENNE-COLOMBES.

Vous pouvez également introduire une réclamation au sujet du traitement de vos données auprès de la CNIL.

INFORMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

En cas de réclamation, votre conseiller fera les meilleurs efforts pour vous apporter les explications nécessaires et rechercher en premier lieu un arrangement amiable. En toutes hypothèses, vous pouvez adresser directement toute réclamation :

- Par courrier à l'adresse suivante : 17 rue du Transvaal, 92250 LA GARENNE-COLOMBES ;
- Par téléphone : 09 70 70 95 00 ;
- Ou par courriel à : contact@ferless-conseil.com.

FERLESS CONSEIL s'engage, à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix (10) jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux (2) mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client.

Si ces voies de recours internes n'aboutissaient pas aux résultats escomptés ou si vous étiez insatisfait du traitement, vous avez la possibilité de faire appel aux médiateurs suivants :

Médiateur compétent litiges avec une entreprise : Médiateur de l'Anacofi 92 rue d'Amsterdam 75009 Paris	Pour les activités d'assurance : La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 PARIS CEDEX 09 Site internet : https://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur
Médiateurs compétents litiges avec un consommateur : Pour les activités de CIF Mme Marielle Cohen-Branche Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 Site internet : https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation	Pour les activités immobilières Médiation de la consommation - ANM Conso 2, rue de Colmar 94300 VINCENNES Site internet : https://www.anm-conso.com/page-saisine.php

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents. Les Parties conviennent d'appliquer la loi française pour l'exécution des présentes et de leurs suites.

Je soussigné(e) ... atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à ... , en deux exemplaires dont l'un a été remis au client.

Signature du Conseiller



Signature du Client

